



Toute l'actualité du GCS e-Santé Picardie dans une seule et même BrèV-e ...

Retrou

A RETENIR

- **24 novembre 2016** : BMOA Téléradiologie
- **28 novembre 2016** : BMOA télé-dermatologie
- **30 novembre 2016** : **AG du GCS e-Santé**
- **13 décembre 2016** : BMOA Ressantie
- **14 décembre 2016** : BMOA Declic
- **7 février 2017** : BMOA Picasso 2.0



CHIFFRES CLÉS

(au 1er nov 2016)

- **111 712** DMP créés (dont **9 827** DMP créés via les bornes DMP) et **839 223** documents ajoutés
- **26 533** Dossiers patients ouverts sur DeCLIC
- **9 783** Formulaires d'évaluation et **102 880** suivis patient créés dans RESSANTI-e (depuis 2015)
- **3 793** Fiches RCP cumulés (**106** fiches en octobre 2016)
- **115 093** Téléradiologies cumulées (**3 886** TR en Octobre 2016)
- **915** Télédossiers créés sur Comedi-e (**696** Téléexpertises, **219** Téléconsultations)
- **219** Utilisateurs Comedi-e formés en 2016 (120 utilisateurs en 2015)

Téléchargez le suivi d'activité des projets et services du GCS

ATTRIBUTION DU MARCHÉ COMEDI-E 2.0

En Octobre 2016, les 7 lots du marché Comedi-e 2.0 ont été attribués à 4 sociétés :



- Lot 1 : Le groupement OSPITEL
- Lot 2 : GIP e-SIS
- Lot 3 : La CGTR
- Lot 4 : OSPITEL
- Lot 5 : OSPITEL
- Lot 6 : CAP VISIO
- Lot 7 : OSPITEL

Le lancement officiel de Comedi-e 2.0, solution de coopération médicale et médico-sociale innovante en e-santé, se fera au début de l'année 2017.

LE GCS DANS LA PRESSE ET SUR LE WEB :

- Le Courrier picard du 22.10.2016 : **Echanges sécurisés en matière de santé**
- URPS ML-INFOS N°3-Octobre 2016 : **Dossier spécial, Téléexpertise en dermatologie**
- L'Observateur de Beauvais du 14.10.16 : **Une unité pour gagner encore du temps dans la prise en charge des AVC**
- Bilan d'Activité 2015 de l'URPS ML des hauts-de-France : **Informatique / Systèmes d'information partagée**
- Oise hebdo du 12.10.2016 : **AVC : Un diagnostic et un traitement plus rapide grâce à la télé-médecine**
- Le Courrier picard du 11.10.2016 : **Permanences AVC sept jours sur sept**

LA PAROLE AUX ACTEURS DE TERRAIN...

... où nous donnons la parole à nos membres et aux acteurs de la e-santé en Picardie



La CPAM donne la main au patient...

Le lancement de la nouvelle version du Dossier Médical Partagé par la CPAM de la Somme est imminent, c'est dans ce contexte, que nous avons interrogé Mme Hadet, sous directrice en charge des prestations et de la relation client à la CPAM en charge du lancement du DMP dans la Somme.

Pouvez vous présenter le "nouveau" Dossier Médical Partagé et le cadre de la reprise par la CPAM?

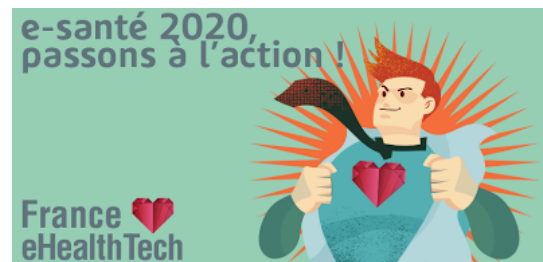
Madame Valérie HADET

Le DMP a comme vocation première de servir des objectifs de santé publique en facilitant le partage de données médicales des patients...

[Lire la suite](#)

INNOVATION

Nouvelle rubrique où nous vous présentons des sociétés ou des initiatives innovantes



Stratégie e-santé 2020 : France eHealthTech appelle à l'action !

Suite à la présentation de la Stratégie e-santé 2020, le 4 juillet dernier, par la ministre des Affaires sociales et de la Santé, France eHealthTech, qui fédère plus de 120 startups de la e-santé en France, se réjouit de cette avancée et appelle de tous ces vœux à une déclinaison rapide de cette stratégie en actions concrètes. De plus, elle souhaite s'engager activement au conseil stratégique annoncé le même jour pour permettre aux sociétés qu'elle représente de s'exprimer.

[Lire la suite](#)

ÉVALUATION A MI- PARCOURS DU PROJET DE TÉLÉ-EXPERTISE EN DERMATOLOGIE

Télécharger le flyer



Sept mois après le lancement du **projet de téléexpertise en dermatologie pour la détection de tumeurs cutanées** (lire la brève de mars 2016), une évaluation à mi-parcours du dispositif a été réalisée.

On note, une montée en charge progressive des usages, avec **200** avis rendus entre novembre et juin 2016, avec une première stabilisation autour de 40 avis par mois.

- Le parisien du 07.10.2016 : La télémédecine au secours des accidents vasculaires cérébraux

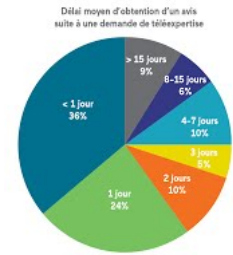
NOUS Y ETIONS



Ouvrir *Nous y étions* (*Novembre 2016*)

Il ressort une optimisation de la prise en charge, qui se caractérise par trois éléments :

- Un accès aux soins facilité**, le délai moyen d'obtention d'un avis étant de 3.5 jours, dont 73% des avis rendus en moins de 48h.
- Une pertinence de l'action par rapport aux diagnostics établis**. Notons que sur les 27 patients ayant nécessité une consultation en vis à vis, ont été diagnostiquées : 8 lésions malignes, 4 lésions précancéreuses, 15 lésions douteuses
- Une optimisation de la coordination entre les acteurs**, puisque l'on constate des collaborations et des effets d'apprentissage.



Une évaluation qui confirme l'intérêt du projet, à la fois outils pédagogique, de communication et de tri, la téléexpertise semble pouvoir s'intégrer à la pratique des médecins libéraux.

Lire le Dossier spécial dans le magazine de l'Union Régionales Médecins Libéraux des Hauts de France - Octobre 2016

VOUS Y VERREZ LE GCS

- le 22.11.2016 : Journée soins de support organisée par Oncopic**
- 1er trimestre 2017 : Lancement de Comedi-e 2.0**

Le GCS e-Santé Picardie, basé à Camon, est votre interlocuteur privilégié pour la région
 Contact : Service communication du GCS e-Santé Picardie
 Réalisation: Service communication du GCS e-Santé Picardie



Retrouvez le GCS e-Santé Picardie sur les réseaux sociaux



La parole aux acteurs de terrain...

Retour à la Brève du GCS e-Santé Picardie du mois de novembre 2016

Le lancement de la nouvelle version du Dossier Médical Partagé par la CPAM de la Somme est imminent, c'est dans ce contexte, que nous avons interrogé Mme Valérie Hadet, sous directrice en charge des prestations et de la relation client à la CPAM en charge du lancement du DMP dans la Somme.

La CPAM donne la main au patient

Mme Valérie HADET



Pouvez vous présenter le "nouveau" Dossier Médical Partagé et le cadre de la reprise par la CPAM?

Le dossier médical partagé a comme vocation première de servir des objectifs de santé publique en facilitant le partage des données médicales des patients entre les différents professionnels de santé qui interviennent dans leur prise en charge.

La loi de Santé relance le DMP comme un outil de coordination au service du parcours de santé. L'article 25 de cette loi confie à la CNAMTS, la responsabilité du DMP. Le transfert des responsabilités de l'ASIP Santé vers la CNAMTS est effectif depuis la publication du décret DMP du 4 juillet 2016.

C'est parce que l'Assurance Maladie est en contact quotidien avec les 65 millions d'assurés, les 250000 professionnels de santé conventionnés et plus de 2 500 établissements de soins, qu'elle s'implique dans l'évolution et l'accompagnement du déploiement de cet outil.

Par ailleurs, on observe aujourd'hui dans notre société un changement radical dans le comportement des patients : plus informés, plus exigeants, ceux-ci souhaitent prendre davantage en main leur santé et participer activement aux décisions qui concernent leur prise en charge. L'explosion rapide des services en ligne, des applications et des objets connectés d'auto-mesure, en témoigne.

L'Assurance Maladie entend capitaliser sur cette attente des patients en leur offrant le choix de créer et d'utiliser cet outil numérique au service de leur sécurité.

Elle souhaite également répondre aux défis que rencontrent aujourd'hui les médecins face à une prise en charge plus complexe de leurs patients. Face à des soins de plus en plus techniques, qui mobilisent des équipes pluridisciplinaires, notamment quand il s'agit de soigner des patients âgés

souffrant de pathologies multiples, les praticiens se retrouvent face à des arbitrages thérapeutiques délicats, pour lesquels le DMP peut et doit constituer une source d'information clé pour décider du traitement le plus adapté.

Quels sont les objectifs et perspectives concernant la relance du DMP sur le département de la Somme ?



facilitatrice.

Cette reprise effective s'appuie dans un premier temps sur une expérimentation menée auprès de 9 départements pilotes dont fait partie la Somme. La phase de généralisation devrait intervenir au 2nd semestre 2017.

Des options sont retenues pour ce déploiement:

La création du dossier sera faite par les assurés, via le site www.mon-dmp.fr, ou au sein des points d'accueil de la Cnam. Une fois créé, il sera alimenté directement avec les données de remboursements de soins de l'Assurance Maladie (historique sur 12 mois glissants). Bien entendu, nous continuons à nous appuyer sur les établissements de santé et les professionnels de santé qui sont aujourd'hui et plus que jamais acteurs de la création des DMP.

Afin d'éviter toute surcharge de travail, la connexion (interfaçage) du DMP se fera directement avec les logiciels métiers des professionnels de santé, tant en ville qu'avec les établissements de soins (hôpitaux, cliniques, Ehpad...). Les conditions d'alimentation des dossiers seront aussi simplifiées. Ainsi, une secrétaire médicale pourra, sur accord et responsabilité du médecin, saisir directement des données dans le dossier d'un patient.

La transmission des informations entre le monde de l'hôpital et de la ville sera assurée par un système existant de messagerie sécurisée, MSSanté.

Pouvez-vous nous parler de votre collaboration avec le GCS sur ce sujet ?

Pour mener à bien ce projet, la Cnam s'est attachée à mettre en place deux structures :

- Une structure de pilotage stratégique à laquelle est associé M. Routier, Directeur du GCS e santé. Cette instance a pour mission de valider le dispositif mis en place, d'assurer le suivi du déploiement et de décider de toute mesure correctrice.*

- *Une structure plus opérationnelle dont fait partie M. Soufflet qui a pour objectif de déployer les actions et de mesurer leur efficacité.*

Au-delà de cette présence au sein de ces instances, nous nous appuyons sur l'expérience du GCS et de sa connaissance du terrain et du produit DMP pour éclairer nos choix et avancer ensemble pour favoriser l'usage et la consultation du Dossier médical partagé.

Ce partenariat est une des clefs de réussite pour relancer le dispositif. Il n'est pas le seul. Je tiens également à souligner la présence de l'ARS, des URPS et des CISS à nos côtés.

Pour plus d'informations, téléchargez la brochure: [Avec le Dossier Médical Partagé, facilitez votre suivi médical](#)

Retour à la Brèv-e du GCS e-Santé Picardie du mois de novembre 2016